



No de résolution  
ou annotation

7<sup>e</sup> séance  
30 avril 2024  
19 h

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PROCÈS-VERBAL

Réunion régulière tenue le 30 avril 2024 à la salle Le Visionnaire, 670, rue Lapierre à Thetford Mines, sous la présidence de M. Cédric Pinard, président.

Membres présents : M<sup>me</sup> Catherine Beaudoin, M. Daniel Bertrand, M. Stéphane Bolduc, M<sup>me</sup> Pascale Chamberland, M<sup>me</sup> Josyane Dufresne-Dubois, M. Marc-André Lapierre, M. David Nadeau, M<sup>me</sup> Julie Paré, M<sup>me</sup> Nathalie Patry, M<sup>me</sup> Linda Roberge et M<sup>me</sup> Cindy Vachon.

Membres absents : M<sup>me</sup> Claudya Huppé-Proulx et M. Sébastien Noël.

Participent également : M. Jean Roberge, à titre de directeur général et M. Marc Soucie à titre de secrétaire général.

Membres invités : M. André Dallaire, directeur du Service des ressources matérielles, M<sup>me</sup> Alexandra Nadeau, directrice du Service des ressources humaines et M<sup>me</sup> Andrée Roy, directrice du Service des ressources financières.

#### 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum

Il est 19 h. Le président, M. Cédric Pinard, ouvre la séance. Monsieur Marc Soucie agit à titre de secrétaire du conseil. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement ouverte.

#### 2. Ordre du jour

Monsieur Cédric Pinard demande aux membres s'ils ont des points à ajouter ou à retirer à l'ordre du jour.

Le point suivant est ajouté :

22.1. Demande de la Polyvalente de Disraeli au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

Il est proposé par Madame Josyane Dufresne-Dubois :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

**Adopté à l'unanimité**

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum
2. Ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre
4. Procès-verbal et suivi
5. Période de questions
6. Mot de la direction générale
7. Plan d'effectifs - Personnel de direction et cadre des services administratifs – Année scolaire 2024-2025
8. Calendrier scolaire 2024-2025 – Secteur jeune (primaire et secondaire)
9. Calendrier de la formation professionnelle 2024-2025
10. Calendrier de la formation générale des adultes 2024-2025
11. Plan d'effectifs – Personnel de soutien du secteur général – Année scolaire 2024-2025
12. Plan d'effectifs – Personnel professionnel – Année scolaire 2024-2025
13. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources
14. Réaménagement de la salle de conditionnement physique et de l'avant de la salle Desjardins – Polyvalente de Disraeli
15. Réfection de la cour, agrandissement du stationnement et ajout d'un terrain de soccer synthétique – école du Tournesol
16. Ajout de ventilation et de climatisation pour les classes et câblage pour le système de chauffage – école St-Gabriel

CA-2324-046



No de résolution  
ou annotation

17. Réfections électriques et architecturales – phase 2 – école du Plein-Soleil
18. Remplacement des valves et thermostats du pavillon central  
– Polyvalente de Thetford Mines
19. Aménagement d'un terrain de football et de soccer synthétique  
– Polyvalente de Thetford Mines
20. Réfection du rez-de-chaussée de la résidence – CSS des Appalaches
21. Entente scolaire-municipale Adstock (parc-école et locaux)
22. Autre sujet
  - 22.1. Demande de la Polyvalente de Disraeli au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
23. Dépôt de documents
  - 23.1. Procès-verbal du comité d'investissement
  - 23.2. Procès-verbal du comité d'éthique et gouvernance
  - 23.3. Procès-verbal du comité des ressources humaines
24. Prochaine rencontre : 28 mai 2024
25. Levée de la rencontre

3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre

Le secrétaire général invite les membres à déclarer leurs intérêts qui sont susceptibles d'entrer en conflit avec un des points à traiter lors de la rencontre, et ce, afin d'en discuter avec diligence.

4. Procès-verbal et suivi

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu au moins 6 heures à l'avance une copie du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Nathalie Patry :

**DE DISPENSER** le secrétaire général de lire le procès-verbal.

**D'APPROUVER** le procès-verbal du 26 mars 2024 tel que rédigé.

**Adopté à l'unanimité**

Suivi au procès-verbal du 26 mars 2024

Aucun suivi.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Mot de la direction générale

Monsieur Jean Roberge dépose le document « Mot de la direction générale » qui a pour objectif de présenter différents dossiers d'actualité, tels que les annonces ministérielles, le taux de réussite des élèves, les activités scolaires, etc. concernant le Centre de services scolaire des Appalaches.

7. Plan d'effectifs – Personnel de direction et cadre des services administratifs  
Année scolaire 2024-2025

Comme précisé à l'article 4.3 de la Politique de gestion du personnel cadre du Centre de services scolaire des Appalaches, une consultation a été réalisée auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) afin de connaître leur avis sur la structure administrative du personnel des services centraux, tout comme l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) sur l'affectation des directions des établissements primaires et secondaires. La consultation s'est déroulée dans la période du 26 mars au 9 avril 2024.

Avant de lancer la consultation auprès des associations, lors de la réunion du 25 mars dernier, le comité des ressources humaines a donné son aval aux consultations reliées aux plans d'effectifs.

CA-2324-047



No de résolution  
ou annotation

CA-2324-048

Les changements proposés au niveau des postes de direction des établissements se justifient par l'augmentation de clientèle dans les secteurs de la formation professionnelle, à l'éducation aux adultes ainsi qu'au secondaire. Les changements proposés au niveau primaire visent à favoriser la rétention de personnel de direction tout en augmentant un des deux postes d'adjoints à l'école primaire de St-Noël dont la clientèle approche les 500 élèves.

Du côté des services centraux, considérant les enjeux importants liés à la main-d'œuvre, nous jugeons important d'ajouter un poste de direction adjointe aux Service des ressources humaines afin de maximiser nos processus internes. De plus, nous avons modifié le statut d'emploi de nos régisseurs afin qu'ils deviennent des coordonnateurs en raison de leur niveau de responsabilité. Nous avons travaillé avec une firme externe afin de justifier les modifications. Nous avons créé un poste de régisseur en gestion documentaire afin de définir les stratagèmes de déploiement et de gestion de changement, développer des outils de recherche, développement et dispenser des formations et élaborer des politiques et procédures.

### RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT le retour de consultation de l'AQCS et de l'AQPDE concernant la structure administrative du personnel des services centraux pour l'année scolaire 2024-2025 ainsi que le plan d'effectifs des directions primaires et secondaires;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées favoriseront la réussite éducative de nos élèves;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées permettront de répondre plus efficacement aux besoins de nos établissements;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'adopter la structure administrative du personnel des services centraux, l'affectation des directions primaires et secondaires ainsi que l'affectation des directions de centres.

Il est proposé par Madame Julie Paré :

**D'ADOPTER** le plan d'effectifs des cadres des services administratifs et le plan d'effectifs des directions primaires et secondaires, tels que proposés par le directeur général, monsieur Jean Roberge.

**Adopté à l'unanimité**

#### 8. Calendrier scolaire 2024-2025 – Secteur jeune (primaire et secondaire)

Un seul calendrier pour les deux ordres d'enseignement (primaire-secondaire).

Dans toutes les décisions engageant le calendrier scolaire, par exemple la session d'épreuves de fin d'année, l'article 16 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire doit être respecté. Cet article stipule que le calendrier scolaire de l'élève comprend l'équivalent d'un maximum de 200 journées dont au moins 180 doivent être consacrées aux services éducatifs.

Le processus de consultation étant complété auprès du comité de parents et du personnel enseignant, les parents recommandent le calendrier comme présenté.

Madame Julie Paré questionne le fait que le calendrier ne prévoit que deux journées de tempête, car dans le cas où il en surviendrait trois au cours de l'année scolaire, cela aurait pour effet de priver les élèves d'une journée de classe que le minimum prévu au Régime pédagogique.



No de résolution  
ou annotation

CA-2324-049

### RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le calendrier scolaire est conforme au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents recommande l'adoption du calendrier scolaire tel que proposé;

Il est proposé par Madame Linda Roberge :

**D'ADOPTER** le calendrier scolaire 2024-2025 du secteur des jeunes (enseignement primaire et secondaire) répondant aux directives du Ministère.

**Adopté à l'unanimité**

#### 9. Calendrier de la formation professionnelle 2024-2025

Le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP article 252).

Les jours suivants sont des jours de congé pour les personnes inscrites en formation professionnelle :

1. le 1<sup>er</sup> juillet;
2. le premier lundi de septembre;
3. le deuxième lundi d'octobre;
4. les 24, 25 et 26 décembre;
5. les 31 décembre, 1<sup>er</sup> et 2 janvier;
6. le Vendredi saint et le lundi de Pâques;
7. le lundi qui précède le 25 mai;
8. le 24 juin.

La personne peut toutefois être appelée à participer à des stages liés aux programmes d'études pendant ces jours de congé.

C'est un comité ad hoc constitué de deux représentants CSS et de deux représentants syndicaux qui a pour mandat d'élaborer, avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, le calendrier scolaire.

Le calendrier scolaire de la formation professionnelle se colle à celui du secteur des jeunes puisque le transport est offert aux élèves de moins de 18 ans.

### RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique relatives au calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT QUE le comité ad hoc recommande ledit calendrier;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de calendrier scolaire 2024-2025 de la formation professionnelle par le directeur du Service éducatif;

Il est proposé par Monsieur David Nadeau :

**D'ADOPTER** le calendrier scolaire 2024-2025 de la formation professionnelle.

**Adopté à l'unanimité**

#### 10. Calendrier de la formation générale des adultes 2024-2025

Le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP article 252).

CA-2324-050



No de résolution  
ou annotation

CA-2324-051

Les jours suivants sont des jours de congé pour les personnes inscrites en formation générale des adultes :

1. le 1<sup>er</sup> juillet;
2. le premier lundi de septembre;
3. le deuxième lundi d'octobre;
4. les 24, 25 et 26 décembre;
5. les 31 décembre, 1<sup>er</sup> et 2 janvier;
6. le Vendredi saint et le lundi de Pâques;
7. le lundi qui précède le 25 mai;
8. le 24 juin.

La personne peut toutefois être appelée à participer à des stages liés aux programmes d'études pendant ces jours de congé.

C'est un comité ad hoc constitué de trois représentants CSS et de trois représentants syndicaux qui a pour mandat d'élaborer, avant le 1<sup>er</sup> mai de chaque année, le calendrier scolaire.

### RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique relatives au calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT QUE le comité ad hoc recommande ledit calendrier;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de calendrier scolaire 2024-2025 de la formation générale des adultes par le directeur du Service éducatif;

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

**D'ADOPTER** le calendrier scolaire 2024-2025 de la formation générale des adultes, tel que déposé.

**Adopté à l'unanimité**

#### 11. Plan d'effectifs – Personnel de soutien du secteur général – Année scolaire 2024-2025

Le centre de services scolaire adopte, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de chaque année financière, un plan d'effectifs pour l'année financière suivante. Ce plan ne couvre pas les postes dans le secteur de l'adaptation scolaire, les postes du secteur des services de garde, les postes particuliers de même que les affectations visées par les surcroûts de travail et par les articles 10-1.00 et 10-2.00.

Le centre de services scolaire soumet obligatoirement au syndicat, au plus tard le 15 mai de chaque année financière et au moins 7 jours avant son adoption, un projet de plan d'effectifs aux fins de consultation.

Tout d'abord, les besoins en personnel de soutien du secteur général ont été exprimés par les établissements dans le cadre de la consultation en application de l'article 96.20 de la LIP.

Le plan d'effectifs a également été déposé lors des réunions du comité consultatif de gestion et du comité des ressources humaines le 20 mars 2024 et le 25 mars 2024. Les membres de ces comités recommandent le dépôt de ce document tel que déposé au syndicat pour fins de consultation en vue d'une éventuelle adoption.

Comme précisé à la clause 7-3.07 de l'entente nationale du personnel de soutien du secteur général, une consultation a été effectuée auprès du Syndicat du soutien scolaire des Appalaches (CSN) au cours de la période du 28 mars 2024 au 9 avril 2024.

Le processus de consultation étant complété auprès du syndicat du soutien, le comité consultatif de gestion et le comité des ressources humaines recommandent l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général pour l'année scolaire 2024-2025.



No de résolution  
ou annotation

CA-2324-052

### RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les établissements dans le cadre de la consultation en application de l'article 96.20 de la LIP;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat du personnel de soutien du secteur général a été consulté;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de gestion et le comité des ressources humaines recommandent le plan d'effectifs proposé;

Il est proposé par Madame Josyane Dufresne-Dubois :

**D'ADOPTER** le plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général, pour l'année scolaire 2024-2025, tel qu'il est déposé et présenté par la directrice du Service des ressources humaines, madame Alexandra Nadeau.

**Adopté à l'unanimité**

### 12. Plan d'effectifs – Personnel professionnel – Année scolaire 2024-2025

Au plus tard le 1<sup>er</sup> mai, le centre de services scolaire présente au comité des relations de travail les orientations pouvant amener des modifications au plan d'effectifs (référence clause 5-6.03 de l'entente nationale du personnel professionnel).

Tout d'abord, les besoins en personnel professionnel ont été exprimés par les établissements dans le cadre de la consultation en application de l'article 96.20 de la Loi sur l'instruction publique (LIP).

Le plan d'effectifs a également été déposé lors des réunions du comité de répartition des ressources et du comité des ressources humaines le 20 mars 2024 et le 25 mars 2024. Les membres de ces comités recommandent le dépôt de ce document tel que déposé au syndicat pour fins de consultation en vue d'une éventuelle adoption.

Comme précisé à la clause 5-6.03 de l'entente nationale du personnel professionnel, une consultation a été effectuée auprès du Syndicat du personnel professionnel de l'Éducation Chaudière-Appalaches (SPPÉCA) au cours de la période du 27 mars 2024 au 9 avril 2024.

Le processus de consultation étant complété auprès du syndicat des professionnels, le comité de répartition des ressources et le comité des ressources humaines recommandent l'adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2024-2025.

### RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les établissements dans le cadre de la consultation en application de l'article 96.20 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT QUE le syndicat du personnel professionnel a été consulté;

CONSIDÉRANT QUE le comité de répartition des ressources et le comité des ressources humaines recommandent le plan d'effectifs proposé;

Il est proposé par Madame Catherine Beaudoin :

**D'ADOPTER** le plan d'effectifs du personnel professionnel, pour l'année scolaire 2024-2025, tel qu'il est déposé et présenté par la directrice du Service des ressources humaines, madame Alexandra Nadeau.

**Adopté à l'unanimité**

CA-2324-053



No de résolution  
ou annotation

CA-2324-054

CA-2324-055

13. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources

Le centre de services scolaire établi en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus.

Ces objectifs et principes sont établis avec la préoccupation que le centre de services scolaire puisse offrir un service de qualité à tous ses élèves de tous les ordres d'enseignement, et ce, dans un contexte de ressources limitées en toute équité, transparence et cohérence. De plus, des critères de répartition des ressources y sont rattachés. Ce document est à la base de toute décision de répartition des ressources dans l'organisation.

La dernière adoption de ce document datait de 2021, donc une mise à jour du document et quelques modifications ont été faites en 2024.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources faite lors des réunions du 14 février 2024 et du 20 mars 2024;

Il est proposé par Madame Cindy Vachon :

**D'ADOPTER** le document « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources » tel que déposé par la directrice du Service des ressources financières, madame Andrée Roy.

**Adopté à l'unanimité**

14. Réaménagement de la salle de conditionnement physique et de l'avant de la salle Desjardins – Polyvalente de Disraeli

Le projet consiste à rendre plus fonctionnelle la salle de conditionnement physique et à améliorer l'avant de la salle Desjardins. La salle de conditionnement physique sera agrandie, les planchers, les plafonds, l'éclairage et la ventilation ainsi que la plupart des portes seront refaits à neuf. À la salle Desjardins, une passerelle d'éclairage sera ajoutée, la ventilation et une partie du plafond seront refaites à neuf.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 29 avril 2024 et que ce dernier en recommande l'octroi à Construction Tremblay et associés Inc.;

Il est proposé par Madame Nathalie Patry :

**D'OCTROYER** le contrat de réaménagement de la salle de conditionnement physique et de l'avant de la salle Desjardins – Polyvalente de Disraeli à Construction Tremblay et associés Inc. au montant de 645 575,00 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**

15. Réfection de la cour, agrandissement du stationnement et ajout d'un terrain de soccer synthétique – école du Tournesol

Le projet consiste à rénover la cour, à agrandir le stationnement et à ajouter un terrain de soccer synthétique. De plus, un terrain de basketball, des jeux, une classe extérieure et deux cabanons seront ajoutés. Certains jeux seront relocalisés.



No de résolution  
ou annotation

CA-2324-056

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

#### RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 29 avril 2024 et que ce dernier en recommande l'octroi à Constructions de l'Amiante Inc.;

Il est proposé par Monsieur David Nadeau :

**D'OCTROYER** le contrat de réfection de la cour, agrandissement du stationnement et ajout d'un terrain de soccer synthétique – école du Tournesol à Constructions de l'Amiante Inc. au montant de 1 872 480,45 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**

16. Ajout de ventilation et de climatisation pour les classes et câblage pour le système de chauffage – école St-Gabriel

Le projet consiste à ajouter des systèmes de distribution d'air et des thermopompes pour les classes. De plus, un réseau filaire, en remplacement du sans fil, est ajouté afin de mieux contrôler le chauffage.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

#### RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 29 avril 2024 et que ce dernier en recommande l'octroi à Gesconov;

Il est proposé par Madame Linda Roberge :

**D'OCTROYER** le contrat d'ajout de ventilation et de climatisation pour les classes et câblage pour le système de chauffage – école St-Gabriel à Gesconov au montant de 765 151,00 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**

17. Réfections électriques et architecturales – phase 2 – école du Plein-Soleil

Le projet consiste à remplacer les panneaux de distribution électrique et les plafonds du sous-sol. De plus, un nouveau local sera créé et certains travaux de plomberie seront effectués, dont une nouvelle entrée d'eau avec dispositif anti-refoulement.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

#### RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 29 avril 2024 et que ce dernier en recommande l'octroi à Élite Construction RS Inc.;

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

**D'OCTROYER** le contrat de réfections électriques et architecturales – phase 2 – école du Plein-Soleil à Élite Construction RS Inc. au montant de 440 000,00 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**

CA-2324-058



No de résolution  
ou annotation

CA-2324-059

CA-2324-060

CA-2324-061

18. Remplacement des valves et thermostats du pavillon central – Polyvalente de Thetford Mines

Le projet consiste à remplacer les valves et thermostats du pavillon central, qui activent le chauffage terminal dans le système de ventilation. De plus, les volets du système de ventilation central seront remplacés et le système de ventilation pour la salle à manger de la cafétéria sera remis en opération.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 29 avril 2024 et que ce dernier en recommande l'octroi à Groupe Excel S.M. Inc.;

Il est proposé par Madame Catherine Beaudoin :

**D'OCTROYER** le contrat de remplacement des valves et thermostats du pavillon central – Polyvalente de Thetford Mines à Groupe Excel S.M. Inc. au montant de 317 825,00 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**

19. Aménagement d'un terrain de football et de soccer synthétique – Polyvalente de Thetford Mines

Le projet consiste à ajouter un terrain de football et de soccer synthétique. De plus, un stationnement, un cabanon, une entrée électrique et des estrades seront ajoutés.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 29 avril 2024 et que ce dernier en recommande l'octroi à Constructions de l'Amiante Inc.;

Il est proposé par Madame Julie Paré :

**D'OCTROYER** le contrat d'aménagement d'un terrain de football et de soccer synthétique – Polyvalente de Thetford Mines à Constructions de l'Amiante Inc. au montant de 2 416 134,30 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**

20. Réfection du rez-de-chaussée de la résidence – CSS des Appalaches

Le projet consiste à réaménager la salle des dîneurs, l'aire de détente, les salles de bains, la salle de réunion et les dépôts. De plus, une conciergerie est ajoutée.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 29 avril 2024 et que ce dernier en recommande l'octroi à CRL Construction;

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bolduc :



No de résolution  
ou annotation

**D'OCTROYER** le contrat de réfection du rez-de-chaussée de la résidence – CSS des Appalaches à CRL Construction au montant de 297 093,39 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**

21. Entente scolaire-municipale Adstock (parc-école et locaux)

Le Centre de services scolaire des Appalaches possède une école dans la Municipalité d'Adstock (secteur Saint-Méthode) et cette école est dotée d'un terrain de jeux et des équipements s'y rattachant pouvant répondre à des besoins de loisirs de la municipalité.

La Municipalité possède une bâtisse adjacente à l'école, dans laquelle l'on retrouve une patinoire, un gymnase, une salle multifonctionnelle et une salle mezzanine pouvant répondre à des besoins de l'école.

L'aménagement d'aires de jeux, de sports ou de repos bénéficie aux élèves et à la population.

Il est dans l'intérêt de la population d'Adstock de pouvoir avoir accès à la cour d'école.

Il est dans l'intérêt des élèves et des intervenants de l'école aux Quatre-Vents d'utiliser les infrastructures de la Municipalité.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Appalaches possède une école dans la Municipalité d'Adstock (secteur Saint-Méthode) et que cette école est dotée d'un terrain de jeux et des équipements s'y rattachant pouvant répondre à des besoins de loisirs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède une bâtisse adjacente à l'école, dans laquelle l'on retrouve une patinoire, un gymnase, une salle multifonctionnelle et une salle mezzanine pouvant répondre à des besoins de l'école;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'aires de jeux, de sports ou de repos bénéficie à la population;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la population d'Adstock de pouvoir avoir accès à la cour d'école;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des élèves et des intervenants de l'école aux Quatre-Vents d'utiliser les infrastructures de la Municipalité.

Il est proposé par Madame Nathalie Patry :

**D'AUTORISER** le directeur général à signer l'entente de partenariat entre le Centre de services scolaire des Appalaches et la Municipalité d'Adstock, telle qu'elle est déposée par le secrétaire général.

**Adopté à l'unanimité**

22. Autre sujet

22.1 Demande de la Polyvalente de Disraeli au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

La Polyvalente de Disraeli fait une demande au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) afin d'agrandir son mur d'escalade existant. L'établissement désire bonifier et diversifier son offre de service reliée à l'escalade offerte dans son programme de plein air.



No de résolution  
ou annotation

CA-2324-063

## RÉSOLUTION

Il est proposé par Madame Cindy Vachon :

**D'AUTORISER** la présentation du projet de Bonification de l'offre d'activité physique "Grimper pour aller plus haut" au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

**DE CONFIRMER** l'engagement du Centre de services scolaire des Appalaches à payer sa part des coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

**DE DÉSIGNER** monsieur Jonathan Brochu, directeur, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

### 23. Dépôt de documents

- 23.1 Procès-verbal du comité d'investissement
- 23.2 Procès-verbal du comité d'éthique et gouvernance
- 23.3 Procès-verbal du comité des ressources humaines

### 24. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 28 mai 2024 à 19 h.

### 25. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bolduc :

**DE LEVER** la séance. Il est 20 h 35.

**Adopté à l'unanimité**

Le président

Le secrétaire

CA-2324-064